

CLAIMS CONFÉRENCE SUR LES RÉCLAMATIONS DÉFINITION DES VICTIMES JUIVES DU NAZISME

Dernière mise à jour : juin 2018

Est considérée comme victime juive du nazisme toute personne de confession juive dont il est prouvé qu'elle a été persécutée en tant que juive en Allemagne, en Autriche ou dans tout autre pays occupé par les nazis ou leurs alliés de l'Axe pendant les périodes indiquées ci-dessous, ou qui a émigré de l'un des pays ci-dessous après le début de ces périodes et avant la libération, et qui a subi des persécutions reconnues :

- Allemagne – entre le 30 janvier 1933 et mai 1945
- Autriche – entre juillet 1938 et mai 1945
- Tchécoslovaquie – entre octobre 1938 et la libération en mai 1945
- Pologne – entre le 1er septembre 1939 et la libération en janvier 1945 (REMARQUE : la ville de Lviv (également connue sous le nom de Lemberg), anciennement en Pologne et aujourd'hui en Ukraine, a été libérée en juillet 1944)
- Algérie – entre juillet 1940 et novembre 1942
- Tunisie – entre juillet 1940 et mai 1943
- Maroc – entre juillet 1940 et novembre 1942 (ceux du Maroc espagnol et de Tanger ne sont pas éligibles)
- Danemark – entre avril 1940 et mai 1945
- Norvège – entre avril 1940 et mai 1945
- Belgique – entre mai 1940 et février 1945
- Pays-Bas – entre mai 1940 et la libération en mai 1945
- France – entre mai 1940 et la libération en septembre 1944
- Luxembourg – entre mai 1940 et février 1945
- Hongrie – entre avril 1941 et la libération de Budapest en janvier 1945 (certaines parties de l'ouest de la Hongrie ont été libérées en mars 1945)
- Yougoslavie – entre avril 1941 et la libération en mai 1945
- Grèce – entre avril 1941 et novembre 1944 (la libération de certaines îles telles que Rhodes a eu lieu en mai 1945)
- Libye – entre février 1941 et février 1943 (uniquement pour les personnes qui se trouvaient dans des camps reconnus)
- Albanie – entre septembre 1943 et novembre 1944
- Italie – entre le 9 septembre 1943 et la libération en avril 1945 (REMARQUE : Rome a été libérée en juin 1944 et les régions plus au sud de l'Italie ont été libérées encore plus tôt).
- Bulgarie – entre avril 1941 et septembre 1944
- Roumanie – entre avril 1941 et août 1944 (REMARQUE : la Transylvanie occupée par la Hongrie, par exemple Satu Mare, a été libérée en octobre 1944)
- Indes néerlandaises – entre novembre 1943 et mai 1945
- Anciennes régions occidentales occupées par l'Union soviétique, qui comprennent :
 - Le Caucase du Nord entre août 1942 et février 1943
 - La région de Pskov, en Russie, entre juin 1941 et juillet 1944
 - La Lettonie et la Lituanie entre juin 1941 et octobre 1944 (la Courlande, en Lettonie, a été libérée en mai 1945)
 - L'Estonie entre juin 1941 et octobre 1944
 - La Biélorussie entre juin 1941 et juillet 1944
 - Moldavie entre juin 1941 et août 1944
 - L'Ukraine entre juin 1941 et sa libération en mars 1944 (bien que la partie orientale de l'Ukraine ait été libérée plus tôt, comme Kiev en novembre 1943, les anciennes régions polonaises de Galicie ont été libérées plus tard, à l'été 1944 (par exemple Lviv en juillet 1944) et l'ancienne région tchécoslovaque de la Carpatho-Ukraine a été libérée en octobre 1944)
 - Leningrad/Saint-Petersbourg entre juin 1941 et janvier 1944

La définition des victimes juives du nazisme comprend également les personnes suivantes :

- Les Juifs qui ont survécu au siège de Leningrad
- Les Juifs qui ont fui entre le 22 juin 1941 et le 27 janvier 1944 les zones de l'Union soviétique situées jusqu'à 100 km de l'avance la plus orientale de l'armée allemande (Wehrmacht), mais qui n'ont pas été occupées par la suite par les nazis. Cela concerne des villes telles que Moscou et Stalingrad.
- Les Juifs nés à Shanghai entre février 1933 et mai 1945 dont les parents ont fui l'Allemagne nazie après le 30 janvier 1933 ou ont fui les nazis depuis un pays occupé par l'Allemagne nazie ou ses alliés de l'Axe
- Les « cas de fœtus », c'est-à-dire les personnes qui étaient dans l'utérus de leur mère au moment où celle-ci a été persécutée. La mère de la victime nazie doit répondre aux critères ci-dessus.

Dans les cas où le statut de victime du nazisme n'est pas clair, les agences doivent consulter la Claims Conference qui renverra la question à un expert interne pour clarification.